



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du mardi 24 avril 2012, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Didier Barth, Président.

Monsieur le Président Didier Barth ouvre cette séance ordinaire du mardi 24 avril 2012 et passe la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de son adjointe, ainsi que de 18 Conseillers généraux.

Absents excusés

Gian Carlo Frosio
Loïc Chopard
Jean-Paul Cruchaud
Rolf Hostettler
Guillaume Maire

Démissionnaire

René Rubi

Absents non-excuses

Claude-Alain Favre
Gaël Maire
Loïc Perrin

Monsieur le Président Didier Barth constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté, auquel il ajoute le point n°4 :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2012,
2. Comptes de l'exercice 2011,
3. Demande d'un crédit de fr. 19'900.- permettant l'informatisation des données des réseaux d'eau et des égouts et leur mise en place sur un système d'information géographique,
4. Fin de la législature.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2012

Monsieur le Président Didier Barth ouvre la discussion concernant ce procès-verbal et constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

2. Comptes de l'exercice 2011

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion concernant le rapport du Conseil communal.

Ce rapport ne suscitant aucune remarque, **Monsieur le Président Didier Barth** donne la parole à Madame Corinne Maire pour le parcours des différents chapitres.

0. Administration : excédent de charges de fr. 368'548.06.

1. Sécurité publique : excédent de charges de fr. 158'762.25.

2. Enseignement : excédent de charges de fr. 1'403'106.82.

Monsieur José Chopard rappelle que les élèves de l'école secondaire, degré Maturité, vont au Locle, selon la convention existante. Cette convention doit être résiliée au 31 décembre pour l'année suivante. On aurait presque dû la résilier pour l'année scolaire prochaine, étant donné la régionalisation complète avec la Ville de La Chaux-de-Fonds, mais le Conseil communal a pu obtenir le maintien de cette convention avec la Ville du Locle, c'est à dire que les élèves de Maturité continueront d'aller au Locle l'année prochaine. Si le Conseil communal a pu obtenir cela, c'est qu'il a entendu parler d'une filière unique dès 2013, ce qui signifie qu'il n'y aurait plus de Préprofessionnel, de Moderne ou de Maturité, mais plus qu'une filière. On aurait trouvé dommage que nos élèves fassent une année au Locle, une année à La Chaux-de-Fonds, pour finalement revenir aux Ponts-de-Martel, car il y a bien des chances pour que cette filière unique puisse être enseignée ici aux Ponts-de-Martel, avec quelques accords avec La Sagne. On a de ce fait déjà gagné cette année scolaire prochaine et Monsieur José Chopard lance un appel aux autorités scolaires prochaines pour dire qu'il est clairement établi que cette filière unique entrera en vigueur en 2014; qu'il serait de ce fait dommage, pour cette année scolaire 2013-2014, que les élèves doivent se rendre à La Chaux-de-Fonds. Il serait alors nécessaire de contacter assez vite, à l'aide de Monsieur Buschini, les autorités du Locle et de La Chaux-de-Fonds pour prolonger la situation actuelle jusqu'à l'introduction de la filière unique.

3. Culture – Loisirs - Sports : excédent de charges de fr. 144'515.70.

4. Santé : excédent de charges de fr. 37'725.45.

5. Prévoyance sociale : excédent de charges de fr. 556'834.30.

Concernant le compte relatif à la subvention communale des structures d'accueil de la petite enfance, **Monsieur Didier Germain** informe le Conseil général que l'administration communale, probablement à partir du 1^{er} juillet, reprendra quelques tâches administratives de la crèche ponlière. Le Conseil communal avait rencontré le comité de la crèche et des propositions ont été faites, qui sont bien sûr rémunérées, et cela passera à leur assemblée générale qui siège prochainement.

6. Trafic : excédent de charges de fr. 335'392.76.

7. Environnement : excédent de charges de fr. 49'824.70.

Concernant les travaux entrepris aux captages, **Monsieur Jean-Maurice Calame** indique que c'était un chantier compliqué et difficile avec un léger dépassement du crédit, mais l'eau qui était perdue a pu être récupérée grâce à cet immense travail. Il y avait beaucoup de fissures et trous sur ces 900m de conduite. Les particuliers ont également accepté de changer leurs conduites ce qui signifie que l'entier du réseau d'eau brut de Martel-Dernier a été réfectionné. Grâce à la nouvelle chambre installée, il est possible de jeter une partie des sources lorsque l'eau n'est pas de qualité suffisante et d'injecter dans le réseau l'eau de qualité suffisante, ce qui n'était pas possible auparavant. A l'avenir, le Conseil communal essaiera encore d'améliorer ces captages ainsi que de les mettre sous protection.

8. Economie publique : excédent de revenus de fr. 67'345.95.

9. Finances et impôts : excédent de revenus de fr. 2'972'852.26.

Suite au passage en revue des comptes de fonctionnement, **la récapitulation des comptes de fonctionnement, la récapitulation des comptes par nature, la récapitulation des**

comptes du bilan, les investissements du patrimoine administratif et les investissements du patrimoine financier sont parcourus.

Concernant le compte J942.503.47 « Rénovation appartement Grande rue 45 », **Monsieur Jean-Marc Robert** rappelle qu'en date du 23 juin 2011, le Conseil général a accepté un crédit de fr. 39'000.- alors que la facture totale s'annonce à fr. 47'628.90, soit une différence de 20%. De ce fait, il demande à la personne en charge d'évaluer les devis de faire un peu plus attention quant à l'élaboration des devis, pour éviter une telle différence.

Monsieur Cédric Schwab indique que lors de ces travaux ont surgit quelques imprévus. Il s'est par exemple avéré bien d'installer une armoire supplémentaire dans la cuisine. Au niveau de la salle de bain, il était prévu de laisser la baignoire actuelle, mais en enlevant le carrelage, les ouvriers se sont aperçus qu'elle était dans un triste état et son changement a été effectué. Monsieur Cédric Schwab avoue également avoir sous estimé ce crédit, mais lors de rénovations d'appartements, il y a certains points qui ne surgissent qu'au moment des travaux et il n'y a souvent pas d'autres choix que de les résoudre.

Monsieur Jean-Marc Robert précise qu'il ne s'agissait pas du tout d'une attaque contre le Conseil communal, mais la personne qui a fait le devis aurait pu se rendre compte des choses elle-même.

La récapitulation par nature des comptes des investissements est ensuite parcourue, ainsi que **le tableau des amortissements et des investissements** et **la clôture du compte administratif**, sans susciter de remarque

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** donne la parole à Madame Flavia Maire, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

Monsieur Didier Germain remercie le Conseil général d'avoir accepté ces comptes et d'en donner décharge au Conseil communal. Monsieur Didier Germain se lie aux considérations de la Commission financière concernant l'avenir financier des Ponts-de-Martel. Si l'exercice 2011 se solde avec un léger déficit, Monsieur Didier Germain a quelques craintes pour l'avenir et demande à ceux qui vont rester au Conseil général et au Conseil communal de rester très vigilant pour l'avenir. Monsieur Didier Germain rappelle le problème des personnes morales pour lesquelles la commune bénéficie aujourd'hui d'avantages financiers du canton alors qu'il y a de moins en moins d'entreprises aux Ponts-de-Martel. Il rappelle la dette, qui avoisine les 7 millions et les taux d'intérêts très bas actuellement qui pourraient remonter et mettre la commune dans une situation très difficile. Monsieur Didier Germain ne veut pas peindre le diable sur la muraille, mais constate qu'on ne peut pas tout se permettre et qu'il reste beaucoup de tâches à faire. Jusqu'à aujourd'hui, Monsieur Didier Germain estime que les choses ont été bien pesées et qu'il n'y a pas eu de dépense intempestive et pense qu'il faudra conserver cette ligne pour l'avenir afin de maintenir les infrastructures ponlières.

3. Demande d'un crédit de fr. 19'900.- permettant l'informatisation des données des réseaux d'eau et des égouts et leur mise en place sur un système d'information géographique

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

Avant d'entamer les discussions à ce propos, **Monsieur Jean-Maurice Calame** désire apporter quelques éclaircissements. Monsieur Jean-Maurice Calame pense qu'il est très important que la commune dispose d'un outil informatique au service de ces conduites, car comme tout ce qui est souterrain, cela ne se voit pas, mais il y a un patrimoine méconnu et très important, qu'il faut bien entretenir et connaître. La commune possède certes beaucoup de plans, à différents endroits, mais l'idée est de tout mettre ensemble à l'aide d'un outil informatique qui serait rapidement disponible. Par exemple, lors de la construction de nouvelles maisons, il arrive souvent de mauvaises surprises, tel qu'un égout qui n'est pas à l'endroit estimé, etc... Il est de ce fait important de savoir où les conduites passent. Cela est également utile pour les services d'électricité et de téléphone. Ce serait également un outil technique pour le service des eaux car il sera possible de savoir le diamètre des conduites, ainsi que leur année de pose, leur matière, etc... ce qui est également un bon suivi de ce réseau. Cet outil est également très important lors de fuites, car ce qui coûte cher dans ce cas n'est pas le remplacement du tuyau percé, mais la fouille. Il y a souvent des inconnues lorsqu'il faut aller des conduites principales aux maisons et lorsqu'on se trompe, cela coûte cher car il y a souvent des murs et du goudron. Plus on connaît le réseau, mieux ça vaut. Chaque fois que l'on fait des réparations, le fontainier prend des photos et des mesures et possède beaucoup de dossiers, mais qui sont aux normes de notre fontainier ! Il s'agit alors de les rendre aux normes que tout le monde comprene. Monsieur Jean-Maurice Calame est d'avis qu'au service des eaux, on travaille encore comme il y a 50 ans et qu'il s'agit d'évoluer. Un grand pas avait été fait lors de la fourniture d'un ordinateur au fontainier, mais on est encore à l'âge de pierre. Au niveau des coûts futurs, une fois ces fr. 20'000.- investis, il y a les abonnements à l'année, soit fr. 100.-/mois pour l'hébergement de nos données et fr. 100.-/mois pour l'accès au programme, soit fr. 2'400.-/année. Ensuite, il suffit d'envoyer les données recueillies par le fontainier afin de mettre à jour les données informatiques.

Madame Angèle Durini indique que le Parti Libéral-PPN est d'accord avec le projet d'arrêté, mais se demande si ces fr. 100.-/mois correspondent à un contrat de maintenance, ce qui est confirmé par **Monsieur Jean-Maurice Calame**.

Madame Angèle Durini se demande s'il y aura d'autres frais futurs.

Monsieur Jean-Maurice Calame annonce qu'il y aura les frais de mise à jour des données, en fin d'année, lorsque la commune envoie toutes les modifications répertoriées, notamment lors de la construction de nouvelles maisons, mais il est bien clair que cela sera aux frais des propriétaires qui construisent. Monsieur Jean-Maurice Calame ajoute qu'il est clair qu'il y a des coûts, mais il y a aussi des économies, car on trouve facilement les conduites et leur genre. Un autre outil de ce système dit, lors d'une fuite à un endroit, quelles vannes fermer. Monsieur Jean-Maurice Calame indique qu'il reste moins de trois ans de travail au fontainier et il s'agit d'extraire tout ce qu'il a dans sa tête de façon à le rendre compatible avec tous les professionnels de la branche.

Monsieur Yvan Monard n'a pas bien compris le coût qui sera attribué aux nouveaux propriétaires. Par exemple lors de l'achat d'une parcelle équipée, les coûts concernent-ils ce qui est entre la partie communale et la partie privée ?

Monsieur Jean-Maurice Calame indique qu'il s'agit de savoir où les conduites des nouvelles constructions passent afin qu'elles soient mises sur le cadastre.

Monsieur Jean-Marc Robert indique que le groupe PDI estime que l'informatisation du réseau d'eau et d'égouts est une bonne chose. Cependant, selon la situation actuelle du réseau d'eau, la vétusté de celui-ci, des fuites, des pertes constatées et des difficultés rencontrées lors des forages aux Combes-Dernier, le groupe PDI pense que ce montant pourrait servir à l'amélioration de ce réseau d'eau et pour le remplacement des conduites aujourd'hui encore. Il rappelle que le prix de l'eau est cher et qu'il y a dans le monde beaucoup de peuples qui souffrent de cet élément déficient. Il ne faut alors pas mettre la charrue avant les bœufs. Le groupe PDI constate que les crédits accordés à ce jour au sein de ce dicastère n'ont pas encore pris forme dans notre commune (p. ex. le remplacement des candélabres, la création d'un columbarium et d'un monument du souvenir). Le groupe PDI pense qu'il serait utile de réaliser ces points avant de parler d'une réalisation informatique. En résumé, le groupe PDI pense qu'il est trop tôt d'investir une telle somme dans un système informatique avant d'avoir un réseau d'eau refait et mis en ordre comme il se doit. C'est pourquoi le groupe PDI recommande de ne pas accepter ce crédit.

Monsieur Jean-Maurice Calame indique que tout ne peut pas se faire du jour au lendemain. Concernant les candélabres, les travaux commenceront dans moins d'un mois, alors que le columbarium et le jardin du souvenir sont prévus au printemps. Concernant les coûts de l'eau, il admet tout à fait que fr. 20'000.- est une grosse somme, mais pas tant que ça, si on la compare avec les coûts de la dernière fuite réparée, à la rue de la Citadelle, qui a coûté fr. 10'000.- car il s'agissait un endroit difficile, avec notamment un garage qui a été construit sur une conduite presque centenaire. Par exemple, lorsque la conduite a été refaite aux Combes-Dernier, où il y avait très peu de pente (3m.) entre la chambre vers l'ancienne fromagerie et l'arrivée des captages, il s'est avéré qu'il fallait absolument recourir à des géomètres. On a eu la chance d'avoir Viteos qui sont venus dépatouiller tout cela, ce qui n'était pas prévu et ce qui a engendré un dépassement de crédit de 9%. La présence de géomètres était importante pour dire par où passer la conduite et garantir ainsi que l'eau coule. Ensuite, ils sont également venus relever la position exacte de la conduite, ce qui garantit que dans 30 à 40 ans, les gens sauront où est cette conduite au millimètre près. Cela réconforte Monsieur Jean-Maurice Calame dans le fait que cet outil est extrêmement important. Concernant les investissements dans le service des eaux, Monsieur Jean-Maurice Calame indique que le Conseil communal est passé par des moments difficiles lorsque les conduites ne donnaient plus d'eau. Le Conseil général avait alors accepté une demande de crédit pour réfectionner cette conduite, mais ce n'est pas fini. Au niveau des fuites, la commune court toujours après l'urgence. C'est pour cette raison que lors de fuites dans des immeubles privés, la conduite est refaite à neuf depuis la vanne jusqu'à la maison. Les conduites ont en général une durée de vie de 80 ans, alors que beaucoup de conduites ponnières ont 100 ans, ce qui indique que le Conseil communal ne fait en tout cas pas du luxe, mais le minimum nécessaire.

Madame Christiane Rochat pense qu'il y a incompréhension entre la question de Monsieur Yvan Monard et la réponse de Monsieur Jean-Maurice Calame. Monsieur Yvan Monard demandait si la part en charge du futur propriétaire était sur le terrain à bâtir ou sur la totalité, mais Madame Christiane Rochat croit que la réponse n'avait pas tout à fait été complète.

De plus, en faveur de cet outil informatique, Madame Christiane Rochat explique qu'il y a 37 ans, lorsqu'elle a construit, elle avait prévu de mettre sa maison sur un certain endroit de son terrain. Comme il n'existait pas de schéma détaillé du passage des eaux, elle devait être implantée plusieurs mètres plus haut dans le terrain qu'elle ne l'est actuellement. Lorsque M. Wadi, qui était la mémoire vivante du réseau d'eau du village, s'est rendu compte qu'en fait un égout passait sous la maison, il a alerté les autorités communales. La maison a alors dû être déplacée et n'est de ce fait actuellement pas à l'endroit prévu, justement du fait qu'il n'existait rien de précis à propos des conduites d'eau. Madame Christiane Rochat pense de ce fait qu'avec un outil tel que proposé, cette situation ne devrait plus se reproduire.

L'administrateur revient sur la question de Monsieur Yvan Monard et indique que ce que Monsieur Jean-Maurice Calame a voulu dire est que lorsqu'une nouvelle maison sera construite, la commune va faire venir les géomètres pour relever les conduites, ce qui coûtera environ fr. 400.-

pour une maison, somme qui sera anticipée et facturée lors de la délivrance du permis de construire afin que cela ne coûte rien à la commune.

Monsieur Didier Germain admet tout à fait que le réseau d'eau ponlier est vieux et avait beaucoup de fuites il y a quelques années, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui, car des travaux ont été entrepris ces dernières années. Néanmoins, il y a toujours des fuites, même dans des réseaux qui sont quasi neufs. Notre réseau a actuellement en-dessous de 20% de perte alors qu'un excellent réseau avoisine un taux de fuites de 15%. Une certaine année, le réseau d'eau ponlier a approché les 40% de fuites.

Concernant l'objet du crédit actuellement en discussion, Monsieur Didier Germain indique que des aventures telles que décrites par Madame Christiane Rochat sont arrivées souvent ces dernières années. Le rôle des autorités communales est de prévoir l'avenir et de mettre un outil en place qui aidera les autorités futures à faire du bon travail.

Monsieur Jean-Marc Robert indique que pour le groupe PDI, ce n'est pas vraiment les fr. 19'900.- qui gênent vraiment. Ce sont plutôt les frais de gestion et d'exploitation. Effectivement, les fr. 2'400.- paraissent assez élevé.

Monsieur Jean-Maurice Calame indique qu'il s'agit quasi des coûts de téléphonie pour une année pour un privé. A l'échelle d'une commune, il s'agit de relativiser.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 13 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

4. Fin de la législature

Monsieur le Président Didier Barth indique qu'il s'agit de la dernière séance de la législature et laisse la parole.

Monsieur Martial Roulet indique que le Parti Libéral tient à remercier le Conseil communal dans son ensemble pour le travail fourni au cours de la dernière législature et en particuliers les deux Conseillers communaux du Parti Libéral, Messieurs Didier Germain et Cédric Schwab. Des dossiers importants ont été menés à terme, à la satisfaction du Conseil général et de la population dans son ensemble. A l'approche des élections communales à venir, le Parti Libéral ose espérer que l'esprit positif et collégial de fonctionnement du Conseil communal perdurera dans les années à venir, car de nombreux dossiers importants devront être poursuivis et de nouveaux verront le jour. Il apparaît en particuliers de la plus haute importance que la politique de gestion financière et de diminution de la dette se poursuive dans les prochaines années. Un immense merci à tout le Conseil communal pour son engagement pour la commune au cours de la dernière législature et un remerciement particulier pour les deux représentants du Parti Libéral, Messieurs Didier Germain et Cédric Schwab. Monsieur Martial Roulet leur remet un petit flacon de « diesel amélioré » en guise d'encouragement.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Madame Christiane Rochat** tient également à s'associer aux remerciements prononcés par Monsieur Martial Roulet et remercie particulièrement pour le travail accompli Madame Jeannine Robert qui va quitter le Conseil communal, quant à Monsieur José Chopard, il a été fêté « en famille ».

Monsieur Didier Germain indique que c'est avec grande émotion qu'il a reçu deux cadeaux, un de son parti et l'autre du Parti Socialiste et Libre et a de la peine à y croire, mais d'ici quelques semaines, il quittera sa fonction de Conseiller communal et Président de commune. Il désire faire part de la satisfaction et du plaisir qu'il a eu durant ces 16 années passées au Conseil communal.

Ce n'était pas seulement du plaisir et de la satisfaction, mais de la reconnaissance vis à vis de la population des Ponts-de-Martel et de son Conseil général pour la confiance témoignée à Monsieur Didier Germain tout au long de ces années. Bien sûr, un siège au Conseil communal est un certain don de soi-même, c'est des heures de réflexion et également de la présence aux séances. C'est 93 séances du Conseil général (il en a loupé une !) et 592 séances du Conseil communal (il en a loupé une par année !). Cette présence n'est rien en rapport à ce que ce mandat a apporté à Monsieur Didier Germain dans l'écoute des gens et la faculté d'apprendre qu'il n'existe pas qu'une seule vérité. Il a eu la chance de côtoyer énormément de gens différents, avec des approches différentes et des avis différents. Toutes ces relations lui ont permis également de s'accomplir et de progresser dans le chemin de la vie. Monsieur Didier Germain quitte le Conseil communal avec un sentiment de devoir accompli. Certes, tout n'est pas parfait, on peut toujours faire mieux ou plus. En reprenant les finances communales, Monsieur Didier Germain s'était donné comme objectif de diminuer la dette, qui est considérée comme très élevée, tout en essayant de maintenir les infrastructures ponlières, d'améliorer les conditions de vie et d'avoir une vision de développement du village. La dette a passé de presque 9 millions en 1998 à 7 millions à fin 2011, tout en ayant fait voter des crédits pour un montant de 9 millions 300 milles francs durant cette période. Avant de conclure, Monsieur Didier Germain remercie tous ses collègues du Conseil communal, ceux d'aujourd'hui et ceux d'hier, tout le personnel communal, et plus particulièrement Ueli et Corinne, pour l'aide apportée à l'accomplissement de sa tâche. Monsieur Didier Germain forme ses vœux pour que les débats lors des prochaines législatures se passent dans une ambiance intelligente et de respect des autres, comme cela s'est passé toutes ces dernières législatures. Il souhaite plein succès à tous ceux qui se sont mis sur les listes des différents partis pour la prochaine législature. Au revoir et vive Les Ponts-de-Martel !

Monsieur le Président Didier Barth remercie lui aussi tous ceux qui se sont engagés au Conseil communal et au Conseil général, à ceux qui vont s'arrêter, bonne chance à ceux qui sont sur les listes pour le 13 mai prochain et donne rendez-vous dans le courant du mois de juin pour la séance constitutive.

La parole n'étant plus demandée **Monsieur le Président Didier Barth** clos la séance à 21h en remerciant chacun de sa présence.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire,

Didier Barth

Jean-Maurice Kehrl